

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 11RG-0823 - Règlement abrogeant le règlement numéro 08RG-0723 décrétant une dépense de 2 279 597,48 \$ et un emprunt de 1 031 867,48 \$ pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que des travaux de voirie sur les rues Coutu, Arbour, Ferland et Curé-Lefebvre

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint :

- Que** lors d'une séance extraordinaire tenue le 5 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 11RG-0823 - Règlement abrogeant le règlement numéro 08RG-0723 décrétant une dépense de 2 279 597,48 \$ et un emprunt de 1 031 867,48 \$ pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que des travaux de voirie sur les rues Coutu, Arbour, Ferland et Curé-Lefebvre ;
- Que** l'objet du règlement est d'abroger un règlement d'emprunt adopté ;
- Que** le règlement entre en vigueur le jour de sa publication ;
- Que** le règlement peut être consulté au bureau de la mairie, 460, rue de la Mairie, durant les heures normales d'ouvertures et sur le site Internet de la municipalité au www.steemelie.ca.

Donné à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, ce sixième jour du mois de septembre deux mille vingt-trois (6 septembre 2023).

Éric Gélinas M.ATDR
Directeur général adjoint
Greffier-trésorier adjoint

